

MEXIQUE – Maintien du moratoire

Par Christophe NOISETTE

Publié le 28/10/2006

Le Mexique a maintenu son moratoire sur les essais en champs de maïs GM, mais l'importation de ce maïs reste légale [1]. Le Mexique importe annuellement six millions de tonnes de maïs des Etats-Unis, dont un tiers est d'origine transgénique. Ce maïs importé n'est pas autorisé à la culture, mais uniquement à la consommation, mais la contamination majeure, découverte en 2001 (cf. Inf'OGM 30, [MEXIQUE - Polémique autour du maïs mexicain](#)), fait craindre que cette interdiction n'ait pas été respectée. Le 16 octobre 2006, le Service national pour la Sécurité Agro-Alimentaire et la Qualité a refusé pour la troisième fois, depuis 2005, sept demandes d'entreprises (comme Monsanto, Dow Agrosiences et Pioneer) d'expérimenter du maïs GM. Ce refus s'appuie sur le fait que certains éléments de la loi de 2003 sur la biosécurité n'ont pas été précisés : il n'y a aucun accord pour déterminer les régions du Mexique qui sont considérées comme les lieux d'origine du maïs et la définition du régime spécial pour la protection du maïs demeure en suspens. Selon la Confédération rurale nationale, environ 12,5 millions de personnes (sur une population totale de 107 millions) sont impliquées, directement ou indirectement, dans la culture et la production de maïs au Mexique. En 2008, du fait de l'accord de libre-échange, les quotas et autres barrières par rapport à l'importation de maïs états-unien au Mexique devront être supprimés.

[1] <http://www.ipsnews.net/news.asp?idn...>